

Communiqué du gouvernement

Ces derniers temps, il nous a été donné de constater que des individus, pour des raisons non avouées, se livrent à des actes inciviques et anti patriotiques inacceptables, lors des différentes manifestations de rue organisées de façon spontanée ou non dans certaines localités du pays.

C'est ainsi que souvent certains individus n'hésitent pas à s'en prendre aux symboles de l'Etat, notamment le drapeau national généralement hissé au palais de chefs cantons ou dans les écoles. Par endroits, le drapeau national est soit descendu et déchiré, voire brûlé, soit remplacé par celui d'un autre pays.

Ces différents actes inciviques extrêmement graves qui n'honorent pas notre pays ont été observés dans plusieurs localités sur le territoire national.

Le gouvernement condamne vigoureusement ces actes ignobles et rappelle à l'attention de toute la population que le drapeau national est sacré et ne doit sous aucun prétexte, et quelles que soient les situations, faire l'objet d'atteinte de quelque nature que ce soit.

Il rappelle à l'ensemble de la population que de tels actes, qui exposent leurs auteurs à la rigueur de la loi, seront désormais sévèrement punis.

Il invite les uns et les autres au respect inconditionnel des valeurs civiques, morales et citoyennes, preuve de notre maturité et de notre sens patriotique.

Le gouvernement

Le 20 mars 2015